



Notice

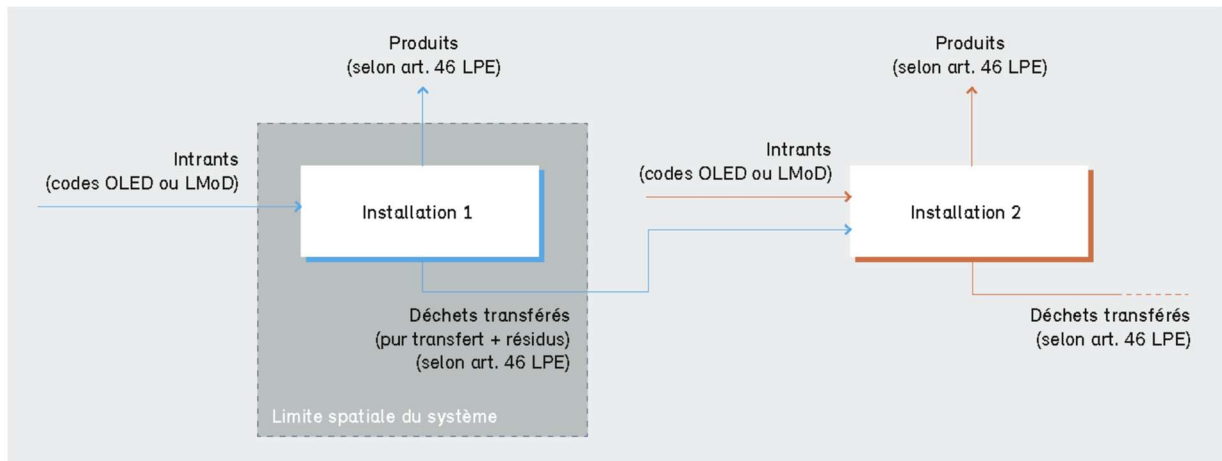
Rapports selon l'OLED sur le portail eGovernment DETEC concernant l'élimination des déchets métalliques non soumis à contrôle [nsc]

N° de référence : BAFU-342.3-1577/8/19/1

Version : 28 septembre 2022

1. La présente notice vise à harmoniser et à simplifier, sur le portail eGovernment, la saisie des déchets métalliques en vue de l'établissement des rapports au sens de l'ordonnance sur les déchets (OLED). La sélection qu'elle présente a été convenue avec les cantons et l'Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier et permet la saisie exhaustive des déchets non soumis à contrôle [nsc] d'une installation d'élimination des déchets qui réceptionne et/ou transfère des déchets métalliques. L'exploitant de l'installation remplit ainsi les exigences minimales en matière de rapports, une saisie plus détaillée étant bien entendu possible. Pour la publication des données, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) affectera les codes LMoD indiqués et les éventuels codes LMoD supplémentaires aux codes OLED ci-dessous.

2. Limite schématique du système d'après [le module d'aide à l'exécution « Rapports selon l'OLED »](#)



3. Sélection de codes pour la déclaration annuelle des déchets [nsc] d'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) sur le portail eGov concernant la réception de déchets :

LMoD 20 01 40 [nsc] Métaux {fractions collectées sélectivement (autres que celles visées à la rubrique 15 01) et ferraille mélangée provenant des ménages et des commerces} attribué au code OLED 3301 Métaux provenant de postes de collectes communaux et d'autres postes de collecte [nsc]



LMoD 17 04 07 [nsc] Métaux non triés (déchets de chantier)
attribué au code OLED 3302 Déchets métalliques non soumis à contrôle selon l'OMoD

LMoD 19 12 02 Métaux ferreux [nsc]
attribué au code OLED 3302 Déchets métalliques non soumis à contrôle selon l'OMoD
Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (p. ex. tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs (y c. cisailage)

LMoD 19 12 03 Métaux non ferreux [nsc]
attribué au code OLED 3302 Déchets métalliques non soumis à contrôle selon l'OMoD
Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (p. ex. tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs (y c. cisailage)

4. Sélection de codes pour la déclaration annuelle des déchets [nsc] d'UIOM sur le portail eGoV concernant le transfert de déchets :

LMoD 19 12 02 Métaux ferreux [nsc]
attribué au code OLED 3302 Déchets métalliques non soumis à contrôle selon l'OMoD
Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (p. ex. tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs (y c. cisailage)

LMoD 19 12 03 Métaux non ferreux [nsc]
attribué au code OLED 3302 Déchets métalliques non soumis à contrôle selon l'OMoD
Déchets provenant du traitement mécanique des déchets (p. ex. tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs (y c. cisailage)